

Paiement de dividendes

SIPHAT

Siège Social :Fondouk Choucha - 2013 Ben Arous

En application des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 juin 2009, la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie informe ses actionnaires que les dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2008 seront mis au paiement à partir du 13 Juillet 2009 sur la base de 0,700 dinars par action, représentant 14% de la valeur nominale fixée à 5 dinars.

L'encaissement de ces dividendes s'effectuera auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires de titres par le biais de la STICODEVAM conformément à son instruction N°16. Les dividendes revenant aux actionnaires non dépositaires seront réglés directement par la SIPHAT.